



## 14ème Festival des Arts

**Dimanche 04 mai 2025**  
Château Saint Pierre-13390 AURIOL

Dans le cadre du Château Saint Pierre, l'association « À la Croisée des Arts Auriolais » (ALCAA) organise son 14<sup>ème</sup> Festival des Arts, ouvert aux artistes de toute expression.

L'équipe d'ALCAA reconduit la manifestation et vous propose, toujours dans la convivialité, de présenter vos œuvres (peintures, sculptures, photographies, œuvres littéraires, créations diverses...) auprès d'un public averti et familial dans les magnifiques allées du parc du château Saint-Pierre à Auriol, à l'ombre des arbres.

Cette 14<sup>ème</sup> édition met à l'honneur la **GRÈCE**



**Un repas grec sera proposé à 12h sous réservation (fichier joint) à envoyer avec votre bulletin d'inscription.**

Une buvette sera présente l'après-midi.

## **CONVENTION**

### **Article 1 : Les exposants**

ART'M est une manifestation ouverte à tous les artistes affiliés ou non à la maison des artistes. C'est une manifestation où se conjuguent toutes les formes d'arts ou de manifestation artistique. Ne sont pas admis les galeries d'arts et les regroupements associatifs ayant une activité de galerie d'Art.

Est interdit toute revente d'œuvres non créées par l'exposant (reproduction, imprimés, photocopies). Les copies d'œuvres ne sont pas acceptées. Le résultat des ventes restera acquis à l'artiste.

***Par ailleurs, nous vous demandons de bien vouloir prévoir une démonstration sur votre stand de votre technique artistique, une lecture de vos textes... afin de partager avec le public votre talent et votre pratique.***

### **Article 2 : INSCRIPTION avant le 19 avril 2025**

Les artistes, non adhérents à ALCAA, qui souhaitent exposer doivent s'acquitter de la somme de 35 euros. De plus, un chèque de caution de 25 euros sera demandé à chaque participant et rendu à l'issue de la manifestation.

En cas de désistement moins de 5 jours à l'avance ou d'absence sans désistement, le chèque de caution sera encaissé par l'association sans que le participant défaillant puisse prétendre à quelconque remboursement ou indemnité.

Les inscriptions seront enregistrées à réception du dossier dûment rempli, signé et accompagné du chèque correspondant (tout dossier non conforme sera immédiatement rejeté).

Le bulletin sera accompagné d'une présentation indispensable mais succincte de votre démarche artistique et d'une photo de vos créations.

***Aucune inscription ne sera admise le jour même.***

### **Article 3 : Emplacement**

Les emplacements seront attribués sans distinction par ordre et date d'arrivée. Une fois la totalité des emplacements attribués, une liste d'attente sera ouverte. Chaque exposant disposera de 3 mètres linéaires minimum, non équipés et nominatifs. Il appartient à chaque exposant de prévoir le matériel nécessaire pour la présentation de ses œuvres (chevalet, ficelle, table support...) et sa sécurité. Toutefois, il sera possible de bénéficier de 2 grilles maximum, d'1 table (1.20m x 2m), voire d'1 barrière et de 2 chaises si vous en faites la demande, en fonction de l'ordre de votre inscription et dans la limite du stock disponible. Selon votre emplacement, les grilles pourront être attachées à une barrière afin de palier à d'éventuelles chutes en cas de vent (prévoir de la ficelle solide).

**Il appartient aux artistes : d'installer leur stand et de se munir du matériel nécessaire à l'accrochage (crochets, chaînes, ficelle...) et à la décoration (nappes...)**

Les artistes désirant bénéficier d'emplacements contigus devront impérativement le signaler lors de leur inscription.

### **Article 4 : Installation :**

**ARRIVÉE** : Les œuvres devront être mises en place le dimanche 04 mai 2025 au matin entre 7h00 et 9h00. L'ouverture au public étant prévue à 10h00, les véhicules des exposants ne devront en aucun cas rester sur le lieu de la manifestation. L'accès en voiture sera possible à proximité de l'emplacement attribué pour débarrasser le matériel. Ensuite les véhicules seront garés sur un parking gratuit à proximité du lieu de la manifestation devant le collège Ubelka, de manière à laisser libre les parkings du château et François Roubaud pour les visiteurs. Puis, vous aurez le temps d'installer votre stand.

**DÉPART** : Sauf contre ordre express des organisateurs, les exposants devront impérativement rester jusqu'à 19h00 précises. Ce n'est qu'à partir de cet horaire que le rangement du stand sera effectué.

Un verre de l'amitié sera offert par l'association aux exposants vers 11h30 en présence des élus lors du vernissage.

Le café et des viennoiseries seront offerts aux exposants avant 10h.

### **Article 5 : Divers**

La municipalité et l'association « À la Croisée des Arts Auriolais » déclinent toute responsabilité en cas d'accident et en cas de perte, vol, avarie ou autre cause de détérioration occasionnées sur chaque stand et/ou par chaque exposant. Chaque exposant devra contracter une assurance personnelle.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes modifications à l'organisation rendues nécessaires par des contraintes techniques ou à la demande des autorités officielles. Lire la fiche jointe en annexe sur la gestion des déchets.

Une campagne publicitaire annoncera cet événement et un fléchage sera mis en place à partir de l'entrée de la ville ; Pour le succès de la manifestation, pensez à communiquer l'événement afin de faire de cette journée familiale et artistique, une manifestation réussie.

### **Article 6 : Contraintes sanitaires**

Chaque exposant devra se conformer aux règles sanitaires en vigueur (masque, gel, etc.) à la date du festival.

Les fumeurs sont priés d'apporter leur cendrier personnel.



# Festival des arts Art'M 2025

## Manifestation éco responsable

### Gestion des Déchets et Responsabilité Écologique:

Dans le cadre de notre engagement en faveur de la protection de l'environnement et conformément aux directives de la **Métropole d'Aix-Marseille-Provence**, chaque exposant est tenu de respecter les consignes suivantes pour la gestion des déchets.

#### 1. Responsabilités des exposants:

- . Chaque exposant est responsable de la **gestion des déchets** générés sur son stand.
- . Il est obligatoire de maintenir un **espace propre** et de procéder au **tri sélectif** des déchets.

#### 2. Tri et élimination des déchets:

- . Des **conteneurs de tri** (papier/carton, plastiques, verre, déchets organiques) seront mis à disposition sur le site.
- . Les exposants doivent utiliser ces conteneurs et veiller à ne pas mélanger les différentes catégories de déchets.
- . Les **déchets volumineux** (palettes, cartons non pliés, structures, etc.) doivent être **évacués par les exposants** avant la fin du festival.

#### 3. Déchets interdits:

- . Il est strictement interdit de laisser des **déchets dangereux** (produits chimiques, batteries, solvants) sur le site.
- . L'utilisation de **plastiques à usage unique** est fortement déconseillée.

#### 4. Nettoyage en fin de manifestation:

- . Chaque exposant doit restituer son espace **propre et libre de tout déchet**.

#### 5. Engagement et sanctions:

- . Tout manquement à ces obligations entraînera des **sanctions**:
- . **Avertissement** lors du festival.
- . **Exclusion des futures éditions** de la manifestation.

#### 6. Gestion des mégots de cigarettes:

Les mégots de cigarettes représentent une source importante de pollution. Il est **strictement interdit** de jeter les mégots au sol ou dans les grilles d'égout.

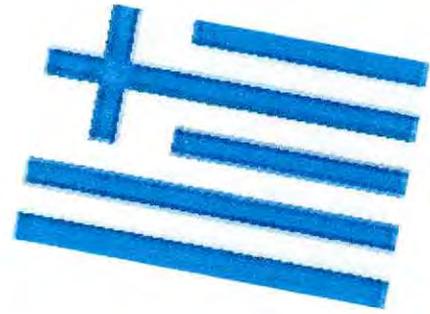
- . Des **cendriers adaptés** seront mis à disposition sur le site. Chaque exposant et visiteur fumeur est tenu de les utiliser.
- . Les exposants sont invités à prévoir des **cendriers de poche** sur leurs stands pour limiter les jets de mégots au sol

#### 7. Contact en cas de besoin:

Pour toute question relative à la gestion des déchets, les exposants peuvent contacter l'organisateur à [alacroiseedesartsauriolais@gmail.com](mailto:alacroiseedesartsauriolais@gmail.com).

**L'objectif est de limiter l'impact environnemental de la manifestation et de maintenir le site propre et sécurisé pour tous.**

## Réservation Repas Grec



- ❖ **plat et dessert**
- ❖ prix assiette adulte: **20 €**
- ❖ prix assiette enfant: **10 €**
- nombre d'adulte(s)
- nombre d'enfant(s)
- montant repas adulte: 20 € x = €
- montant repas enfant: 10 € x = €
- ✓ **montant total:** €

### Assiette adulte

Salade grecque  
4 Feuilles de vigne  
3 Boulettes de bœuf  
Salades  
Légumineuse (haricots)  
Tarama  
Tzatziki  
Pain  
**Dessert**  
1 Paklava  
1 Courabier

### Assiette enfant

Salade pâte  
3 Boulettes  
**Dessert**  
1 Courabier

**Merci de joindre réservation et chèque avec le bulletin d'inscription**